



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES

SECAE/DB/rm/N° 1477

Paris, le 21 DEC. 2009

*Car Pierre*

Monsieur le Président,

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français les textes suivants :

**E4956:** « Proposition modifiée de RÈGLEMENT (CE, EURATOM) DU CONSEIL adaptant à compter du 1er juillet 2009 les rémunérations et les pensions des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes ainsi que les coefficients correcteurs dont sont affectées ces rémunérations et pensions. ».

Cette proposition de règlement du Conseil prévoit une augmentation des rémunérations et des pensions de 3,7 %, avec effet rétroactif au 1er juillet 2009.

Certains Etats Membres, ayant une minorité de blocage, souhaitent que la proposition de la Commission prenne davantage en compte la situation économique réelle des salaires dans l'Union et les contraintes budgétaires qui existent tant aux niveaux national que communautaire. Ce texte, passé plusieurs fois devant le Coreper I, n'a pas pu faire l'objet d'un compromis pour l'instant, la Commission refusant de modifier sa proposition en arguant qu'elle applique la méthode de calcul prévue dans le statut.

Ce texte devra néanmoins passer devant le Conseil le 22 décembre, le Conseil ayant obligation légale de le voter avant la fin de l'année.

Alors que ce projet d'acte communautaire se trouve être en cours d'examen devant votre Assemblée il n'est pas prévu d'examen par la Commission des affaires européennes avant son adoption au Conseil « environnement » du 22 décembre 2009.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir examiner ce texte selon la procédure d'urgence, afin que la délégation française soit en mesure de prendre position lors de cet événement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*En fidèle amitié,*

Pierre LELLOUCHE

Monsieur Pierre LEQUILLER

Président de la Commission en charge des affaires européennes

Assemblée Nationale ADRESSE POSTALE : 37, Quai d'Orsay 75700 Paris 07 SP- STANDARD : 01 43 17 53 53

ADRESSE INTERNET : [www.diplomatique.gouv.fr](http://www.diplomatique.gouv.fr)

---

COMMISSION DES AFFAIRES  
EUROPÉENNES

*Le Président*

D153/PB/CG

Paris, le 21 décembre 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 21 décembre 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence de la proposition modifiée de règlement (CE, EURATOM) du Conseil adaptant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, les rémunérations et les pensions des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes ainsi que les coefficients correcteurs dont sont affectées ces rémunérations et pensions (document E 4956).

Ce texte doit être adopté par le Conseil « environnement » du 22 décembre 2009.

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président de celle-ci, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Les délais d'examen du texte ne permettant pas à la Commission de se prononcer selon la procédure habituelle, je crois pouvoir affirmer que celle-ci peut en prendre acte et vous autorise à lever la réserve parlementaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Pierre LELLOUCHE  
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes  
37 quai d'Orsay  
75351 PARIS CEDEX 07